

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représenté : 1
- Absent : 1
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902917-20260320-2026_02-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance d'installation du conseil municipal
après renouvellement général des conseils municipaux
du VENDREDI 20 MARS 2026 -

Convocation adressée le 16 mars 2026

Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

La présidente ouvre la séance à 10 heures 00 et effectue l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Gilles BECQUET, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, Philippe DIREZ, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Anne DUBUS, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Stéphane DUFOUR, Adeline DUBREUCQ, Antony LARROQUE, Laetitia ROLAND-POLIN, Bernard BONDUE, Danièle LAURENT, Lahcen LHOU, Audrey MONIER, Jacques BUYLE, Annie FROMENT, Patrick BARRÉ, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENT ayant donné POUVOIR : M. Mohamed DAHMANE à Mme Ludivine CAILLE,

ABSENT : M. Quentin MABILLE,

La Présidente ayant ouvert la séance et effectué l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Adeline DUBREUCQ est désignée pour remplir cette fonction.

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS ET CRÉATION DE TROIS POSTES
DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

N° Acte : 2026-02	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil.

Il est rappelé que le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal.

Le Conseil municipal de la commune comportant 33 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder le nombre de 9 adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-2 et suivants,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal crée les postes de conseillers délégués,

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 32 Pour : 27 abstentions : 5

- **DÉCIDE** la création de neuf postes d'adjoints.
- **DÉCIDE** la création de trois postes de conseillers délégués qui seront désignés ultérieurement par arrêté.

La secrétaire de séance,



Adeline DUBREUCQ



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260320-2026_02-DE



Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 30/3/2026

de la mise en ligne le : 31/3/2026

N° Acte : 2026-02	Date de l'acte : 20.03.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 5.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------